

Cette fiche reprend les actions majeures à apporter à court terme et à adapter selon les sites.

- A ce titre, un responsable de site devient un « ambassadeur sobriété » avec cette double mission :
- Veiller à l'application par les agents des actions figurant dans la fiche-réflexe dédiée aux agents
 - Mettre en œuvre les actions suivantes :

ÉLECTRICITÉ

- 1 Mettre des détecteurs de présence, des minuteurs et des variateurs d'intensité sur les éclairages dès que cela est possible et optimiser leur sensibilité (notamment à l'extérieur)
- 2 Eteindre les équipements bureautiques collectifs (copieurs, etc) la nuit et le week-end (lorsque le site n'est pas partagé avec des agents en 3x8)
- 3 S'assurer de l'absence d'équipement individuel électrique énergivore (chauffage individuel, etc)
- 4 Nettoyer les grilles derrière les frigos, dégivrer les congélateurs, nettoyer les filtres, etc.
- 5 Remplacer systématiquement les points lumineux de l'éclairage interne des bâtiments en passant à des Led à chaque opération de maintenance

Dans les CEI spécifiquement :

- 6 Moduler l'intensité des éclairages sur les aires en fonction de l'heure, lorsque c'est possible
- 7 Identifier les éclairages des aires à faire passer en Led



TRANSVERSAL SUR L'ÉNERGIE

- 1 Couper l'eau chaude dans les toilettes
- 2 Prévoir la maintenance des groupes électrogènes
- 3 Proposer des boîtes à idées sur le site, par exemple dans la salle café, et inviter les agents à se mobiliser dans le cadre du challenge sobriété qui sera lancé

CHAUFFAGE 

- 1 Paramétrer les chaudières pour un chauffage à 19° le jour, à 18° quand Ecowatt est rouge, et 16° la nuit
- 2 Paramétrer l'eau des ballons d'eau chaude à 55° maximum
- 3 Prévoir l'entretien, la surveillance et les travaux préventifs ainsi que curatifs des systèmes de climatisation
- 4 Assurer l'entretien préventif global du système de chauffage (entretien de la chaudière, désembouage des circuits, purge des radiateurs, etc)
- 5 Décaler de 15 jours minimum le début et la fin de la période de chauffe, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet
- 6 Vérifier l'efficacité des calorifugeages des chaudières
- 7 Mettre un thermomètre à disposition des agents sur le site



Dans les CEI ou les PS-ST :

- 8 Interdire le chauffage dans les garages et fermer les portes sectionnelles dès que possible et systématiquement les portes entre les garages et les bureaux
- 9 Limiter à 12° le chauffage dans les ateliers

CONSOMMATION D'EAU 

- 1 Assurer un suivi régulier des consommations d'eau, notamment pour détecter les fuites